



Baden-Württemberg

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DE L'INTÉGRATION
SERVICE DE PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE
N° 090/2021

12.05.2021

 Le gouvernement fédéral adopte une nouvelle ordonnance pour l'entrée sur le territoire / L'ordonnance Corona Entrée-Quarantaine du Baden-Württemberg perd sa validité

Le ministre de la santé Manne Lucha : „Je salue les règlements uniformes / Mais il nous faut rester prudents“

Mercredi le 12 mai, le gouvernement fédéral a adopté une [nouvelle ordonnance pour l'entrée](#) sur le territoire, qui entre en vigueur dès demain jeudi. Avec cet instrument, l'obligation de quarantaine après l'entrée en Allemagne est réglée de manière uniforme pour tout le pays. Les exceptions à l'obligation de quarantaine après l'arrivée d'une zone à risques visant les personnes vaccinées et guéries qui s'appliquaient jusqu'à présent au Baden-Württemberg sont maintenant valables dans l'ensemble du pays. L'ordonnance Corona Entrée-Quarantaine (CoronaVO EQ) émise dans ce sens par le Land Baden-Württemberg perd sa validité.

Le ministre de la santé Manne Lucha : "Je suis très satisfait de voir que le gouvernement fédéral a uniformisé les règlements pour l'entrée en Allemagne. La circulation transfrontalière avec la France et la Suisse va aussi redevenir plus normale. Cependant, il nous faut rester prudents. La pandémie n'a pas disparu. C'est pourquoi il est d'autant plus important que chacun d'entre nous se montre responsable avec les allègements qui ont été décrétés."

La nouveauté est que les personnes vaccinées et guéries sont maintenant assimilées à celles qui ont passé un test avec un résultat négatif. Toutefois, cela ne s'applique pas aux personnes arrivant en Allemagne après avoir passé les dix derniers jours dans une zone à variants du virus. Ces personnes doivent impérativement passer un test négatif avant leur arrivée, les règles valant pour les exceptions à l'obligation de quarantaine ont par ailleurs été renforcées.

La durée de quarantaine reste en principe maintenue à dix jours, mais en cas d'arrivée d'une zone normale à risques, la quarantaine peut être terminée avant la fin de la période de dix jours pour les personnes guéries, vaccinées ou testées, si elles ont renseigné le justificatif correspondant sur le site d'entrée en Allemagne (www.einreiseanmeldung.de). Après un séjour dans des zones à incidence élevée, un dépistage pourra avoir lieu au plus tôt cinq jours après l'arrivée. En cas d'arrivée en provenance d'un pays à variants du virus, la quarantaine dure systématiquement 14 jours.

Dans le Land Baden-Württemberg, la règle dite des 24 heures s'applique à nouveau à partir de demain, de telle sorte qu'une entrée sans quarantaine est toujours possible. En cas d'arrivée en provenance d'une zone à incidence élevée ou à variants du virus pour un séjour de moins de 24 heures, il faudra toutefois avoir un test négatif sur soi.

A part les points plus haut, il n'y a pas de changements substantiels au Baden-Württemberg quant à la question de savoir qui doit se rendre en quarantaine après avoir séjourné dans une zone à risques. De même, les règlements qui s'appliquaient déjà auparavant dans tout le pays quant à l'obligation d'enregistrement et d'un test négatif lors de l'arrivée restent maintenus pour l'essentiel. La seule nouveauté est que le gouvernement fédéral a uniformisé l'ordonnance Coronavirus pour l'entrée en Allemagne et que celle-ci règlement maintenant, en plus de l'obligation d'enregistrement et de test, également l'obligation de quarantaine et intègre les règlements visant les interdictions de transport au départ de zones à variants du virus.

Informations complémentaires

L'obligation d'enregistrement, de test et de quarantaine vaut pour les personnes à l'arrivée ayant séjourné dans une zone à risques au cours des dix derniers jours. En cas d'arrivée de zones à incidence élevée, le test doit être effectué moins de 48 heures plus tôt, et moins de 24 heures plus tôt en cas d'arrivée d'une zone à variants du virus. Un test rapide PoC à antigènes est suffisant. En cas de dépistage par un test PCR, celui-ci peut désormais avoir été fait jusqu'à 72 heures plus tôt. Des personnes en provenance de zones à risques "normales" doivent disposer d'un justificatif de test dans les 48 heures suivant leur arrivée.

Le justificatif du test négatif doit être conservé pendant dix jours et présenté aux autorités compétentes à la demande. Les enfants de moins de six ans sont exonérés de l'obligation de test. Les personnes vaccinées et guéries sont exonérées de l'obligation de test si elles ont séjourné dans des zones à risques "normales" ou dans des zones à incidence élevée.

Pour les travailleurs frontaliers et les transfrontaliers, deux tests négatifs par semaine restent suffisants.

Vous trouverez des **informations toujours actuelles** sur la classification des zones à risques, à incidence élevée et à variants du virus sous le lien :

<https://www.rki.de/risikogebiete>

Information concernant l'acceptation des tests de diagnostic du SARS-CoV-2 en cas d'arrivée en Allemagne en provenance d'une zone à risques :

<https://www.rki.de/covid-19-tests>